

Une Vie Fièrè: Comprendre les Droits des Personnes LGBTQIA+



Dans la ville de New York, il est **illégal** de discriminer une personne en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, qu'elles soient réelles ou perçues. Cela inclut la discrimination liée à l'expression de genre, aux personnes intersexuées, ainsi qu'au genre supposé d'une personne. Ces protections s'appliquent dans de nombreux domaines, notamment sur le lieu de travail, dans les établissements scolaires, en matière de logement, ainsi que dans les espaces publics. La Loi sur les droits de la personne de la ville de New York protège également les communautés LGBTQIA+ contre les représailles, le harcèlement discriminatoire et les pratiques de profilage fondées sur des préjugés de la part des forces de l'ordre.

5 CHOSES QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT SAVOIR SUR LES PROTECTIONS JURIDIQUES DES PERSONNES LGBTQIA+ DANS LA VILLE DE NEW YORK

1. Les personnes LGBTQIA+ ont droit à un traitement égal dans l'emploi, le logement et les lieux publics. Il est illégal de harceler, de refuser de servir ou de traiter quelqu'un de manière injuste en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.
2. Les employeurs ne peuvent pas imposer de normes ni de règles vestimentaires fondées sur des stéréotypes de genre.
3. Vous n'avez pas à fournir de « preuve » de votre identité de genre pour que l'on utilise le nom et le pronom que vous avez choisis, ou pour accéder aux installations qui correspondent le mieux à votre identité de genre.
4. Un-e propriétaire ne peut pas vous traiter différemment en raison de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre. Cela signifie qu'il ou elle ne peut ni refuser de vous louer un logement, ni vous imposer un loyer plus élevé, ni limiter l'accès aux services, ni négliger les réparations à effectuer pour des motifs liés à votre orientation sexuelle ou à votre identité de genre. Vous avez également le droit de vivre sans harcèlement, que ce soit de la part du ou de la propriétaire, du personnel, ou des autres locataires.
5. Votre employeur doit vous accorder les mêmes avantages que ceux offerts à l'ensemble du personnel, quelle que soit votre orientation sexuelle ou votre identité de genre.

POUR SIGNALER UNE DISCRIMINATION